

COMMUNE DE LA BRUYERE

ASSEMBLEE DU CONSEIL COMMUNAL

Extrait du Code de la Démocrate Locale et de la Décentralisation.

Art L1122-17 Le Conseil ne peut prendre la résolution si la majorité de ses membres en fonction n'est présente. Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent, elle pourra, après une nouvelle et dernière convocation, délibérer quel que soit le nombre des membres présents, sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour.

M.....

est invité(e) pour la première fois à assister à la séance qui aura lieu le 27 août 2009 à la Maison communale à Rhisnes, à 19H30 précises.

Le Secrétaire ff.,

Le 18 août 2009,
Le Bourgmestre,

MC GEMINE

R. CAPPE

EN SEANCE PUBLIQUE.

1. Procès-verbal de la séance du 25 juin 2009 : Approbation.
2. Comptes annuels communaux : Exercice 2008 : Approbation.
3. Comptes annuels du CPAS : Exercice 2008 : Approbation.
4. Budget du CPAS : Exercice 2009 : Modification budgétaire : Service ordinaire : Décision.
5. Budget du CPAS : Exercice 2009 : Modification budgétaire : Service extraordinaire : Décision.
6. Compte de la Fabrique d'Eglise de Rhisnes : Exercice 2008 : Approbation.
7. Fabrique d'Eglise d'Emines : Financement de la réalisation de travaux de peinture à l'intérieur de l'église : Octroi d'un subside extraordinaire : Décision.
8. Budget de la Fabrique d'Eglise protestante de Gembloux : Exercice 2009 : Approbation
9. Règlement complémentaire de circulation routière : Section de Meux : Décision.
10. Patrimoine communal : Travaux de transformation d'un bâtiment à Emines en logement de transit : Décision :
 - a) Cahier spécial des charges
 - b) Devis estimatif
 - c) Mode de marché.
11. Patrimoine communal : Travaux de rénovation des châssis de l'Administration communale et de l'Hôtel de police : Décision :
 - a) Cahier spécial des charges
 - b) Devis estimatif
 - c) Mode de marché.

12. INASEP : Contrats tant d'étude que de coordination sécurité et santé relatifs aux travaux d'aménagement de trottoirs à Meux : Approbation.
13. Patrimoine communal : Acquisition de deux armoires pour le Hangar de Villers-lez-Heest :
Décision : a) Descriptif
 b) Devis estimatif
 c) Mode de marché.
14. Service des travaux : Acquisition de deux véhicules neufs : Décision :
 a) Cahier des charges
 b) Devis estimatif
 c) Mode de marché.
15. Patrimoine communal : Placement d'un escalier extérieur et d'un châssis à la crèche de Meux :
Décision : a) Cahier des charges
 b) Devis estimatif
 c) Mode de marché.
16. Enseignement : Acquisition de matériel de gymnastique pour les écoles communales :
Décision : a) Cahier des charges
 b) Devis estimatif
 c) Mode de marché.
17. Patrimoine communal : Ancien couvent des sœurs de Rhisnes : Charte relative à la gestion des logements : Approbation.
18. Patrimoine communal : Travaux de réparation de voiries suite aux dégâts de l'hiver 2008-2009 :
Décision : a) Cahier des charges
 b) Devis estimatif
 c) Mode de marché.
19. La Cueillette des Mouchettes asbl : Octroi d'une avance de trésorerie : Décision.
20. Urbanisme : Octroi d'un permis d'urbanisme par le Fonctionnaire délégué : Recours devant le Conseil d'Etat : Autorisation.
21. Création d'une voirie dans un lotissement : Section de Rhisnes : Plan : Approbation.
22. Création d'une voirie dans un lotissement : Section de Meux : Plan : Approbation.
23. Information et concertation sur le schéma directeur du terrain communal à Emines
(plan d'affectation)

HUIS CLOS.

24. Désignation d'une secrétaire communale faisant fonction durant la période de congé du titulaire.
25. Enseignement : Demande de pause carrière à mi-temps : Décision.
26. Enseignement : Demande de pause carrière à mi-temps : Décision.
27. Enseignement : Demande de pause carrière à mi-temps dans le cadre d'un congé parental :
Décision.

28. Enseignement : Demande de pause carrière à ¼ temps : Décision.
29. Enseignement : Demande de pause carrière à 1/5 temps : Décision.
30. Enseignement : Demande de congé pour prestations réduites : Décision.
31. Enseignement : Demande de congé pour prestations réduites : Décision.
32. Enseignement : Demande de congé pour prestations réduites : Décision.
33. Enseignement : Mise en disponibilité par défaut partiel de charge (4 périodes) d'une maîtresse spéciale d'éducation physique définitive à temps partiel.
34. Enseignement : Mise en disponibilité pour cause de maladie d'un membre du personnel.
35. Ratification de la désignation d'une institutrice primaire temporaire à temps plein aux écoles communales de La Bruyère

COMMENTAIRES.

2. et 3. Voir annexes.

4.

	Recettes	Dépenses	Solde
Budget initial	1.221.635,00 €	1.221.635,00 €	0
Augmentation des crédits	199.991,00 €	184.241,00 €	15.750,00 €
Diminution des crédits	18.250,00 €	2.500,00 €	-15.750,00 €
Nouveau Budget	1.403.376,00 €	1.403.376,00 €	0

5.

	Recettes	Dépenses	Solde
Budget initial	215.838,69 €	215.838,69 €	0
Augmentation des crédits	28.500,00 €	28.500,00 €	0
Diminution des crédits			
Nouveau Budget	244.338,69 €	244.338,69 €	0

6.

	Compte 2007	Budget 2008	Compte 2008
Recettes	47.182,99 €	43.391,44 €	48.595,69 €
Dépenses	37.536,99 €	43.391,44 €	33.707,41 €
Boni	9.646,00 €	0	14.888,28 €

7. Le budget 2009 de la Fabrique d'Eglise d'Emines voté par le Conseil Communal en date du 25 septembre 2009 comprenait au service extraordinaire une somme de 70.000,00 € pour la réalisation de divers travaux à l'église dont ceux relatifs aux peintures intérieures.

Dans le cadre de la procédure de marché public, quatre entreprises ont remis une offre de prix dont la moins élevée se monte à 40.113,00 € TVAC.

Il est proposé au Conseil de marquer un accord sur l'octroi d'un subside communal d'un montant de 45.000,00 € à verser lors de la production de la facture.

8.

Recettes : 20.989,00 €	Dépenses : 20.989,00 €	Solde : 0
Participation communale : 1.214,94 € (1204,93 € en 2009 et 1.251,42 € en 2008)		

9. Ce règlement de circulation prévoit la création d'un passage pour piétons à hauteur de l'école communale située rue Janquart n° 5 à Meux en vue de sécuriser la traversée des élèves à cet endroit.

10. Le projet de création d'un logement de transit dans l'immeuble située rue de Vedrin n° 70 à Emines, occupé précédemment par l'ancienne intercommunale AIENPN, figure dans le programme communal d'actions en matière de logement 2007-2008 approuvé par le Conseil communal le 07 août 2007.

Ce dossier a reçu la promesse d'intervention financière de la Région wallonne avec une majoration possible de 15 % sur le montant final du subside, dans le cas où l'affectation de ce logement est garantie durant 15 ans.

Ce projet est estimé à 154.846,83 € HTVA par l'intercommunale INASEP, chargée de l'étude. Le mode de marché proposé est l'adjudication publique.

11. En date du 27 novembre 2008, le Conseil Communal approuvait les contrats proposés par l'INASEP relatifs aux travaux de rénovation des châssis de l'Administration communale et de l'Hôtel de police.

Il est demandé à cette assemblée de marquer son accord sur le cahier spécial des charges et sur le devis estimatif HTVA de 50.804,03 €.

Le mode de marché suggéré est l'adjudication publique.

12. Dans le cadre de l'affiliation de la Commune au bureau d'études de l'INASEP, il est envisagé de lui confier l'examen du projet d'aménagement de trottoirs rue du Village et rue Janquart à Meux, la rédaction du cahier spécial des charges et aussi la coordination en matière de sécurité et de santé.

13. Suite à la visite qu'il a effectuée au Hangar communal de Villers-lez-Heest dans le but de dépister les risques d'accidents du travail, le Conseiller en Prévention chez Ethias conseille vivement de centraliser les produits inflammables dans un local ou dans un tout autre endroit de stockage fermé.

Vu le volume des produits détenus, il est proposé d'acquérir deux armoires qui seraient placées à l'extérieur du Hangar.

Devis estimatif : 2.400,00 € HTVA

Mode de marché : procédure négociée.

14. Deux camionnettes affectées au service des travaux sont vétustes à un point tel que les réparations lors de pannes deviennent de plus en plus problématiques.

D'un point de vue économique, il est indispensable de les remplacer par des véhicules neufs.

Devis estimatif : 23.140,46 € HTVA

Mode de marché : procédure négociée.

15. Dans son rapport du 7 décembre 2005, le service Incendie de Namur souligne que l'étage de la crèche de Meux occupé en dortoir, ne comporte qu'un seul accès à savoir, par la cage d'escalier. Pour remédier à cette situation d'insécurité, ce service préconise le placement d'un escalier extérieur.

Pour accéder à cet escalier, il est indispensable de transformer un châssis en porte.

Devis estimatif : 7.316,00 HTVA

Mode de marché : procédure négociée.

16. A la demande des professeurs de gymnastique, il est envisagé d'acquérir du matériel supplémentaire dans les différentes écoles de l'entité.

Le devis estimatif s'élève à 3.600,00 HTVA

Mode de marché : procédure négociée.

17. Il est présenté au Conseil Communal pour approbation la charte relative à la gestion des logements de l'ancien couvent des sœurs de Rhisnes.

Dix logements créés dans cet immeuble seront mis prochainement en location. A cette fin, le Collège Communal propose une charte précisant des critères de sélections rencontrant les objectifs principaux de mise à disposition énoncés également dans ce document.

Un loyer est fixé pour les trois types d'appartements (grand, moyen, petit). A ce sujet, des conditions particulières sont prévues pour les jeunes de moins de 30 ans dans le cadre d'une politique « tremplin ».

18. Dans le but d'aider financièrement les communes pour la réparation des dégâts occasionnés à leurs voiries en raison des conditions climatiques rudes de l'hiver 2008-2009, la Région wallonne a consacré un budget spécifique.

Le taux de la subvention régionale se monte à 80 %. Il est calculé sur base du montant total des travaux subsidiés avec cependant un plafond fixé à 75.000,00 € pour La Bruyère.

Il est proposé de procéder à la réparation des quatre voiries suivantes :

Rue de Trehet,

Rue de La Bruyère,

Rue de Saint-Denis,

Rue d'Ostin.

Devis estimatif : 95.350,00 HTVA

Mode de Marché : adjudication publique.

19. L'asbl « la cueillette des Mouchettes » doit faire face actuellement à des difficultés financières et plus particulièrement à des problèmes de trésorerie.
Elle souhaite obtenir rapidement de la Commune une avance de 7.000,00 €.
Cette avance serait remboursée d'ici la fin de l'année par imputation sur le montant de la participation communale calculée sur base du nombre réel d'enfants présents.
20. Le 3 mars 2009, le Collège Communal a refusé aux époux Focroul-Decamp l'aménagement d'un logement supplémentaire au 1^{er} étage de leur habitation située rue d'Emines, 36 à Rhisnes au motif que la voirie bordant l'immeuble était insuffisamment équipée et aménagée.
Au terme d'une procédure de recours menée auprès du Fonctionnaire délégué, les demandeurs ont obtenu le permis sollicité.
Par décision du 26 mai 2009, le Collège Communal a décidé d'introduire devant le Conseil d'état un recours en annulation de la décision susvisée.
Conformément à l'article L 1242-1, al 2 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, le Collège doit être autorisé par le Conseil Communal.
21. Une demande de permis de lotir a été introduite à l'Administration communale visant la division d'une parcelle à Rhisnes, rue des Acacias, en 9 lots dont 8 destinés à la construction d'habitations.
Ce projet nécessite la création d'une nouvelle voirie pour desservir les lots.
L'enquête publique réalisée du 14 au 25 mai 2009 a suscité diverses réactions (5).
Il appartient au Conseil de se prononcer sur l'existence de cette voirie et de ses caractéristiques.
Il est à noter qu'il sera procédé lors de la remise ultérieure de cette voirie à la Commune, à la cession d'un tronçon du sentier n° 55 (39 ares) conformément aux dispositions de la décision de la Députation permanente arrêtée en date du 14 novembre 1996 dans le cadre du déplacement partiel de cette servitude publique.
22. Le présent projet de lotissement, situé en bordure de la rue de la Ridale à Meux, prévoit la division d'un ensemble de trois parcelles en 14 lots dont 11 sont à bâtir. Ce projet comporte la création d'une voirie.
Aucune réclamation n'a été émise lors de l'enquête publique organisée du 05 au 19 juin 2009.
Il est demandé au Conseil de se positionner à l'égard de cette nouvelle voirie.
23. Présentation du plan